



Monsieur

Paris, le 12 décembre 2018

ANNE-MARIE
BERTRAND

SENATEUR
DES

BOUCHES-DU-RHONE

Monsieur,

Trois mandats de Maire d'une commune rurale et deux de Conseillère Générale, me permettent de vous dire que ces cris de colère auraient dû être entendus depuis longtemps. Je suis pleinement consciente des difficultés que vous traversez depuis de trop nombreuses années.

J'entends votre sentiment d'être incompris, j'avais le même lorsque j'étais élue locale.

Le non-cumul des mandats, qui méritait cependant d'être limité, et le « dédagisme » a fait le nid d'une Assemblée Nationale hors-sol, manquant d'une connaissance accrue des différents milieux de notre population. Cette dernière, à travers le mouvement des *Gilets Jaunes*, est alors venue aux fenêtres de cette assemblée.

Ancré dans nos territoires, le Sénat avait déjà voté contre la hausse des taxes sur le carburant. Comme les *Gilets Jaunes*, il n'avait pas été entendu. Le Sénat avait aussi voté le relèvement du plafond du quotient familial de 1551 euros à 1750 euros par demi-part (soit un gain moyen estimé à 400 euros pour 1,4 millions de ménages). Le Groupe *Les Républicains*, au Sénat, s'était également opposé à l'augmentation de la CSG pour les retraités et à la désindexation des pensions. Il paraît essentiel et légitime de garantir aux retraités un maintien de leur pouvoir d'achat.

Ainsi, permettez-moi de vous soumettre un projet que nous pourrions conduire ensemble. Renforçons les pouvoirs des assemblées et notamment du Sénat qui, lui, ne tient jamais sa légitimité des dernières élections présidentielles et qui mérite d'être entendu.

Enfin, vous souhaitez que le Sénat destitue le Président de la République.

Cette possibilité n'est pas offerte au Sénat. Le Président de la République n'est pas responsable devant le Parlement et l'utilisation de l'article 68 de la Constitution que vous appelez de vos vœux ne peut être mis en œuvre que dans des cas exceptionnels et très particuliers liés au comportement et à l'impossibilité (folie...) du Président de la République d'exercer sa fonction.



et très particuliers liés au comportement et à l'impossibilité (folie...) du Président de la République d'exercer sa fonction.

Par cette réponse à votre courrier, j'espère avoir pu vous témoigner de mon soutien et à vous assurer de mon engagement à défendre les intérêts de chacun lors de mes interventions au Sénat.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance, de mes sentiments les meilleurs,

Anne-Marie Bertrand.